



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction Enfance et Famille



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 7 juillet 2025

45 élus présents (59 en exercice, 8 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

Par délégation au Bureau des attributions :

« Attribuer les subventions inférieures ou égales à 100 000 euros ainsi que les conventions attributives dans la limite des crédits inscrits au budget. »

STRUCTURES PÉRISCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2025 - DEUXIÈME VERSEMENT (7.5.6/2791B)

En complément de la gestion directe et déléguée des activités périscolaires, Mulhouse Alsace Agglomération conventionne avec des partenaires associatifs gérant ce même type d'activités sur son territoire.

A ce jour, Mulhouse Alsace Agglomération a versé aux établissements une avance correspondant à 50% du montant de la subvention attribuée en 2024.

Il est proposé un deuxième versement de la subvention au mois de juillet 2025. Celui-ci correspond à la subvention 2024 diminuée du premier acompte déjà perçu, multiplié par 60%.

A ce titre, le Bureau autorise les versements suivants :

Structure	Commune	Subvention 2024	1^{er} acompte 2025 (50% de la subvention attribuée en 2024)	2^{ème} acompte 2025 (Subvention 2024 – 1^{er} acompte 2025) X 60%
APAP Brunstatt	Brunstatt	93 346,00€	46 673,00€	28 003,80€
MJC Espace le Trèfle	Ungersheim	87 182,00€	43 591,00€	26 154,60€
MJC Wittenheim	Wittenheim	93 000,00€	46 500,00€	27 900,00€
Total		273 528,00€	136 764,00€	82 058,40€

Pour information, les soldes des subventions seront versés au dernier trimestre de l'année 2025.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748
Service gestionnaire et utilisateur : 231
Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- autorise le versement des acomptes de juillet, pour un montant total de 82 058,40 €.

Ne prennent pas part au vote (2) : Antoine HOMÉ et Jean-Claude MENSCH.

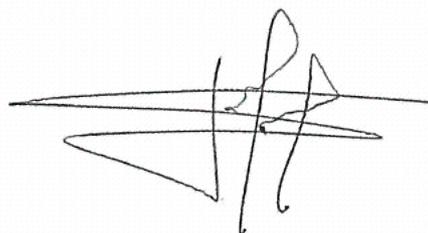
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN